

N/REF : 26/08/2025 16H51 C:000003 I:01338
V/REF : AC/C26580
V/Email reçu le Mardi 26/08/2025 a 16H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. OLN
IMMEUBLE : L'ORLEANAIS - OLN
1 a 5, PLACIS DE L'ORLEANAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 24 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 2 ORLEANAIS - PASS CHANTIER JUSQU'AU 26/09
LOGEMENT N° 005590, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : ATTEST DIAG GAZ AC DELIV (PBL178)
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE GAZ SI BESOIN SELON DAIG REALISE
DIAG GAZ A REALISER
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 23/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU LOGEMENT
CONSTAT : LOGEMENT NON ALIMENTE EN GAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/09/25 a 12H32 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.	1	20,00	20,00

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 23/09	1	50,00	50,00
TOTAL H.T.				70,00
T.V.A. a 10,00%				7,00
TOTAL T.T.C.En EURO				77,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.